

lui appartenait par la donation qui lui en avait été faite par Robert Giffard et Marie Renouard, ses père et mère.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 17 février 1683. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 mai 1725.

Acte de foi et hommage d'Ignace Juchereau de Saint-Denys, fils et héritier de feu Ignace Juchereau Duchesnay, pour un huitième dans le fief et seigneurie de Beauport faisant aussi pour Catherine Peuvret, sa mère, veuve du dit sieur Duchesnay, propriétaire pour moitié du dit fief, pour Augustin Juchereau de Saint-Michel, Antoine Juchereau de Beauport, Marie-Louise, Madeleine, Thérèse, Louise et Marie-Anne, enfants et héritiers du feu sieur Duchesnay, pour un pareil huitième dans le quart du fief, etc., etc.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 131.

1er juin 1725.

Aveu et dénombrement d'Ignace Juchereau de Saint-Denys, fils et héritier de feu Ignace Juchereau Duchesnay, pour un huitième dans le quart du fief et seigneurie de Beauport, faisant aussi pour dame Marie-Catherine Peuvret, sa mère, et pour ses frères et soeurs.

Aveux et dénombremments, régime français, cahier 1, folio 238.

12 octobre 1772.

Acte de conventions entre Antoine Juchereau Duchesnay, seigneur primitif de Beauport, Jean-Baptiste des Bergères de Rigauville, curateur à l'absence d'Eustache Juchereau Duchesnay, et Ignace-Michel-Louis-Antoine de Salaberry pour parvenir au partage du fief et seigneurie de Beauport.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 12 octobre